



# RENCONTRES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CLER – 18 MAI 2017

## Atelier « Comprendre »

Les opérateurs énergétiques territoriaux,  
bâisseurs d'une autonomie énergétique et territoriale

- **Accroche**

---

*Entreprise publique locale, société citoyenne, coopérative agricole, opérateur d'aménagement... La notion d'opérateur énergétique territorial recouvre différentes réalités que nous illustrerons par quelques portraits. Et chez vous, demain, quel(s) opérateur(s) pour agir?*

- **Contexte**

---

Le CLER a animé un **groupe de travail** sur les opérateurs énergétiques territoriaux pendant le premier semestre 2017. Dans ce cadre, **une dizaine de membres** du réseau ont participé à affiner les objectifs de ce travail, à identifier et sélectionner les exemples d'opérateurs les plus significatifs et diversifiés, et à enrichir une grille d'analyse proposée par deux chercheurs (PA Landel et L Durand) dans le cadre de travaux antérieurs.

Par la suite, le CLER a mené un travail de collecte d'informations sur les **10 opérateurs retenus**. Il a réalisé des **entretiens individuels** avec les personnes clés de chaque structure concernée, notamment dans le but de compléter précisément la grille d'analyse évoquée.

- **Préparation**

---

En amont de l'atelier, le CLER disposait d'une **version pré-finalisée** du rapport, sans sa conclusion. **Deux portraits d'opérateurs** extraits du rapport ont été communiqués à chaque participant. Ainsi, les **5 groupes de participants** constitués ont été invités à lire collectivement l'intégralité des 10 portraits.

L'objectif de l'atelier était de collecter des retours d'analyse des participants, autour des points communs et des différences entre les 10 opérateurs, afin de permettre la **rédaction ultérieure de cette conclusion**.



## • Déroulé

Pendant l'atelier, le CLER a tout d'abord fait une **présentation succincte** (15') du travail réalisé, en rappelant la définition générique d'un opérateur énergétique territorial et en décrivant en quelques mots les 10 opérateurs sélectionnés et analysés.

Puis les **5 groupes** préconstitués de 5 à 6 personnes ont été invités à travailler chacun sur les deux questions suivantes : « *Qu'est-ce qui rassemble les deux opérateurs énergétiques que vous avez étudiés ?* » et « *Qu'est-ce qui les distinguent ?* », à partir des descriptions de deux opérateurs. Les réponses ont été inscrites sur des post-it de deux couleurs différentes (30').



Un référent pour chaque groupe a ensuite fait la **synthèse des travaux du groupe** (15'). Les points communs et différences ont été positionnés dans un **tableau de catégorisation** comprenant les champs suivants : gouvernance, statut juridique, taille / moyens, mode d'ancrage, liens aux réseaux, urbain-rural, échelle d'intervention, ressources mobilisées, degré d'intervention. L'animateur a apporté, tout comme les autres participants, des précisions en cours de séquence.

Pour conclure l'atelier, les participants ont été interpellés, collectivement, à partir des **deux questions guide** : « *Et chez vous, demain, quel(s) opérateur(s) pour agir ?* » et « *quel rôle le réseau CLER peut-il jouer pour vous accompagner ?* » (30').

Parmi les remarques qui ont pu être faites :

- Albert Ferrari (Enercoop) nous invite à suivre l'apparition dans les textes réglementaires européens du concept de « communauté énergétique locale ».
- Joseph Bourez (Polénergie) considère que l'analyse comparée de la structure des opérateurs sur d'autres secteurs (agriculture, eau, etc) peut être riche d'enseignements.
- Arnaud Brunel (Sipperec) rappelle que la dimension multi-acteurs de nombreux opérateurs pose la question de la négociation du partage de valeur, au cœur des enjeux.
- Nicolas Chapelat (Cap Vert Energie) indique l'importance pour tous les acteurs, notamment les collectivités et les citoyens, de se saisir de la compréhension de l'économie des projets, ainsi que de leur dimension capitaliste et risquée, pour que le dialogue entre tous soit constructif.

De nombreux autres participants ont donné leur avis, et cherché à analyser les **conditions de reproductibilité** pour leurs structure et contexte.



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE

Le modèle (atypique) du **Parc éco-énergétique de Bruck** a suscité en particulier beaucoup d'intérêt, car cette association initie, sans les porter, les grands projets énergétiques du territoire, et a négocié les conditions de retombées financières de ces projets en faveur de ses propres activités (accompagnement), dans le cadre d'un **consensus territorial** entre les acteurs.